



L'épidémie de la covid19 a fait la preuve de façon criante du manque de moyens dénoncé depuis des années dans l'Éducation nationale.

Des lycéens et collégiens du département ont cours à mi-temps et, faute de moyens humains et matériel, sont privés d'une partie de l'instruction à laquelle ils ont droit. Dans le primaire, le manque d'enseignants titulaires ou remplaçants met les écoles en difficulté.

Ce constat est le même dans tous les services (administratifs, infirmiers, assistantes sociales etc.) : il y a pénurie de personnels partout !

Dans le second degré, 65 postes en moins sont prévus dans l'académie en 2021-2022 pour 1115 élèves de plus. La Haute-Savoie restera la dernière de la classe en matière d'encadrement des élèves...

### **Loin de répondre aux revendications, le ministre se moque des personnels !**

Les mobilisations spontanées de novembre ont permis d'obtenir quelques moyens provisoires et précaires ; ce qui se traduit dans l'académie par le recrutement, pour seulement trois mois, de contractuels dans le premier degré et d'AED dans le second degré.

### **En réalité, le budget 2021 valide encore de nouvelles suppressions d'emplois.**

Le ministre ignore l'importante mobilisation des personnels de vie scolaire du 1er décembre où les AED demandaient de meilleures conditions de travail, le respect de leurs missions, un meilleur statut et une meilleure rémunération.

Des miettes, loin de constituer une revalorisation, sont jetées avec mépris :

- Une prime d'équipement familiale de 150 € par an qui exclut une partie des personnels.
- Une faible prime d'attractivité dégressive qui propose 100 € par mois au 2e échelon pour atteindre seulement 35 € au 7e échelon, et plus rien ensuite, excluant ainsi 2/3 des personnels. Aucune loi de programmation permettant de pérenniser cette prime et d'engager une véritable revalorisation sur l'ensemble de la carrière. Rien sur le point d'indice.
- Seulement 1 % d'augmentation du taux de promotion à la hors classe. Aucun élargissement de l'accès à la classe exceptionnelle, réservée à une partie infime des personnels.

En 1981, un enseignant de niveau licence en début de carrière percevait 2 SMIC ; en 2020, avec un Master 2, il ne touche plus que 1,2 SMIC !

### **Le ministre utilise la situation sanitaire et le « Grenelle » pour attaquer les statuts, la liberté pédagogique et individualiser davantage les carrières.**

- Formations en constellation pour le 1er degré.
- Formations pendant les congés scolaires pour le second degré.
- Généralisation d'un « management » par les RH de proximité.
- Projet de loi Rilhac sur la direction d'école.
- Remise en cause de la liberté pédagogique, refonte des programmes selon des prémices non plus pédagogiques, mais doctrinaires.
- Recours accru aux contractuels.

### **Personnels de l'Éducation Nationale, exigeons ensemble la satisfaction des revendications !**

- Création rapide et massive des postes statutaires à hauteur des besoins dans tous les services publics d'éducation.
- Hausse immédiate des salaires et des pensions sans contrepartie avec ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, dégel de la valeur du point d'indice, intégration des primes et indemnités dans le salaire ; et comme première étape, 40 points d'indice pour tous correspondant à ce qu'ont obtenu les soignants.
- Reconnaissance d'un réel statut avec un vrai salaire pour les AESH et les AED.
- Abrogation de toutes les contre-réformes destructrices de l'Éducation nationale et rétablissement d'un baccalauréat national avec des épreuves terminales anonymes et ponctuelles.

# **Tous en grève, le mardi 26 janvier 2021**

## **Manifestation à 14h à Annecy (Préfecture)**